

Etaient présents : TRÉGUER Jean-François, CORRE Laurence, LE ROUX Cécile, DARÉ Claude, HÉLIÈS Christelle, LÉLIAS Henri, GOURIOU Jean-Yves, LE COQ Gwendal, LAVIGNE Sandrine, GALLIOU Nadine, LANNUZEL Jean-Michel, PREMEL Martine, CORNEC Adeline, MERCELLE Denis, LAOT Jean-Yves, GAC Sandrine, MINGANT Nolwenn, MANAC'H Philippe, SICHE Brigitte, DREZEN Marie-Thérèse, MORVAN David, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : HALLEGOUET Grégory (procuration à LAVIGNE Sandrine), LE COQ Gwendal (procuration à GOURIOU Jean-Yves), TALEC Hélène (procuration à GAC Sandrine), MONOT Philippe (procuration à LÉLIAS Henri), LAOT Marie-Hélène (procuration à GALLIOU Nadine), TRÉGUER Michel (procuration à CORRE Laurence), KERLAN Christian (procuration à MINGANT Nolwenn).

Absents : QUÉNÉHERVÉ Fabrice, BRUNET Pascale.

Secrétaire de séance : GAC Sandrine.

Début de séance : 21h50.

Ordre du jour

INFORMATIONS DU MAIRE

Agenda municipal
Informations CCPA
Informations règlementaires
Informations diverses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte rendu du conseil du 29 mars 2018
Prévoyance des agents communaux – mandat donné au CDG 29
Rétrocession de concession

FINANCES - ÉCONOMIE

ZAE - Procès-verbal contradictoire de transfert des biens mobiliers et immobiliers
Déclassement d'un camion et cession via le site « Webenchères »
Pertes sur créances irrécouvrables – admission en non-valeur
Budget principal - Décision Modificative n°1

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Convention Paroles en Wrac'h
Participation de la commune au « Printemps des Abers 2018 »
Edition 2018 du concours de chants « Les Tréteaux chantants »
Subventions aux associations
Modalités de financement de la restauration de la chapelle Saint Sébastien et lancement de souscriptions concomitantes chapelle et orgue

ENFANCE – JEUNESSE - VIE SCOLAIRE - AÎNÉS - LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Tarifs Enfance-Jeunesse du 08/03/2018 à valider pour le 1^{er} juillet 2017

TRAVAUX

Convention de gestion des espaces verts des ZAE

Convention d'acquisition de matériel de désherbage Lannilis-Plouguerneau

URBANISME

Cession Mingant - classement d'une partie du domaine public dans le domaine privé communal

QUESTIONS DIVERSES

PREAMBULE AU CONSEIL

Madame Corre, 1^{ère} adjointe, propose, en l'absence de Monsieur le Maire et avant de démarrer la séance du conseil proprement dite, d'écouter les propos de Monsieur Piotr Candio, architecte du patrimoine et Maître d'œuvre du projet de restauration de la chapelle Saint-Sébastien et Madame Marie-Laure Pichon, du bureau CAP Culture Patrimoine et Assistante à Maître d'ouvrage, au sujet du diagnostic et du bilan sanitaire qui ont été effectués sur la chapelle, ceci afin d'éclairer la décision que le conseil aura à prendre concernant la restauration de ladite chapelle.

Point n°16

Modalités de financement de la restauration de la chapelle Saint Sébastien et lancement de souscriptions concomitantes chapelle et orgue

Monsieur le Maire, arrivé pendant la présentation de Monsieur Candio, propose de commencer la séance du conseil par la délibération concernant les modalités de financement de la restauration de la chapelle Saint Sébastien et lancement de souscriptions concomitantes chapelle et orgue, afin de pouvoir ensuite libérer Madame Pichon et Monsieur Candio :

Lors du Conseil municipal du 30 juin 2016, l'Assemblée délibérante a validé le lancement d'une étude pour permettre de déterminer les travaux nécessaires à la restauration de la Chapelle St Sébastien, de lister les priorités, de phaser ces travaux et d'établir une estimation du coût de la restauration à prévoir.

Modalités de financement : Montant total HT de l'opération : 283 705 € HT (dont 38 500 € HT de prestations intellectuels : Diagnostic/Maîtrise d'œuvre/études/SPS/CT)

FINANCEURS	Dépense HT éligible	Taux sollicité	Montant estimé
Région	283 705 €	20%	56 741 €
Skoaz ouzh skoaz (SOS) en breton	si obtention 1% du montant de la souscription envisagée		10 000 €
Fondation du patrimoine - Souscription			25 000 €
Conseil départemental - Contrat de territoire	245 205 €	15%	36 781 €
Sauvegarde de l'art Français			8 000 €
Aides au patrimoine mobilier	mobilier		
Le Pèlerin Magazine	vitraux		
Mécénat	statues		
Montant des subventions		47,85%	136 522 €
Reste à charge pour la commune			147 183 €
TOTAL (Coût de l'opération H.T.)			283 705 €

* données à titre indicatif et susceptibles d'évolution

Le Bureau CAP Culture Patrimoine, représenté par Marie-Laure PICHON, en tant qu'Assistant à Maître d'Ouvrage et Piotr CANDIO, Architecte du patrimoine, en tant que Maître d'œuvre, ont été missionnés sur ce projet.

Le conseil vient d'assister à la restitution du diagnostic établi par Monsieur Candio et du bilan sanitaire réalisé par l'Atelier Régional de Restauration.

Pour financer cette opération, différentes demandes de financement seront initiées auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la Région, du Département (Contrat de territoire), de la Sauvegarde de l'Art Français mais aussi de tout partenaire institutionnel et financeur potentiel.

Ce projet, qui fédère de nombreux acteurs, est animé par un Comité de pilotage composé notamment des Architectes des Bâtiments de France (ABF), de l'Association Sauvegarde du Patrimoine de LANNILIS et de la société SAVEL INDUSTRIE.

Pour bénéficier de la période estivale, une campagne de mobilisation du mécénat populaire serait lancée le 23 juin prochain et une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises sera organisée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, représentée dans le Nord Finistère par Georges DE KEREVER, et en étroite partenariat avec l'Association Sauvegarde du Patrimoine, représentée par Francis QUIVIGER, son Président.

Il est proposé de coupler cette souscription pour la chapelle Saint Sébastien avec une souscription pour la restauration des orgues de l'église.

Il est proposé au conseil :

- de prendre acte du diagnostic présenté ce jour par Monsieur CANDIO ;
- de valider les modalités de financement de la restauration de la chapelle Saint Sébastien, sachant que les éléments présentés sont donnés à titre indicatif et qu'ils pourront évoluer selon les travaux engagés et en fonction des partenariats financiers qui se feront ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à organiser une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour la restauration de la chapelle ST SEBASTIEN, montant minimum attendu 25 000 € ;
- de l'autoriser à organiser une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour la restauration des orgues de l'église de LANNILIS, montant minimum attendu 40 000 € ;
- de l'autoriser à signer les conventions tripartites (Fondation du Patrimoine/Association Sauvegarde du Patrimoine/Commune de LANNILIS) ainsi que tous les documents afférents à ces projets pour leur bon déroulement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Madame Pichon et Monsieur Candio pour leur intervention et leur enthousiasme et propose au conseil de reprendre le cours normal de la séance.

INFORMATIONS DU MAIRE

Point n°01

Agenda municipal

Monsieur le Maire présente les derniers événements ayant eu lieu sur la commune depuis le dernier conseil :

Rappel : Dans cet agenda sont mentionnés :

- les manifestations organisées ou co-organisées par la mairie et/ou les associations sous convention,
- les événements auxquels le maire a été invité.

Ne figurent pas les manifestations organisées par les associations lannilisiennes.

03/04 : signature de la 4^{ème} convention de partenariat pour le RPAM entre les communes de Lannilis, Landéda, Tréglonou et Plouguerneau et la CAF.

08/04 : Repas des aînés au manoir de Trouzilit, organisé par le CCAS. 202 convives se sont déplacés, tandis que les personnes de plus de 70 ans ne pouvant pas le faire ont bénéficié d'un paquet cadeau

15/04 : 35ème Tro Bro Léon : 19 équipes engagées, retransmission en direct dur France 3 à partir de 16h30.

21 et 22/04 : portes ouvertes au Centre de Secours dans le cadre de la quinzaine de la prévention mise en place par la municipalité et le comité prévention. Entre 1 500 et 2 000 personnes y sont passées.

26/04 : le Ludik festival, organisé par l'ensemble des acteurs du pôle enfance-jeunesse-culture, s'est déroulé dans l'espace Lapoutroie et la médiathèque. Plus de 1 500 personnes y sont passées dans la journée.

27/04 : tirage au sort des Jurés d'Assises.

07/05 : célébration des 30 ans de la Charte d'amitié Lapoutroie-Lannilis. 53 Lapoutroyens ont séjourné dans les foyers de Lannilis.

À venir :
05/06 : Commission enfance jeunesse
07/06 : Commission vie associative et communication
14/06 : Commission travaux et urbanisme
14/06 : CCAS
28/06 : Conseil Municipal à confirmer
Une commission Finances sera également mise à l'agenda

Point n°02 Informations CCPA

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières décisions marquantes ayant eu lieu en bureau ou conseil communautaire, en l'occurrence le bureau communautaire du 5/04/2018 et le conseil communautaire du 19/04/2018.

Point n°03 Informations règlementaires

Conformément aux articles L. 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales lui accordant délégation, Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a pris les décisions suivantes :

Néant.

Point n°04 Informations diverses

Néant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point n°05 Approbation du compte rendu du conseil du 29/03/2018

Vu le compte-rendu présenté en Bureau Municipal,
Vu le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux le 09/05/2018,
Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu détaillé du Conseil Municipal du 29/03/2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n°06 Prévoyance des agents communaux – mandat donné au CDG 29

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le conseil municipal, dans une délibération en date du 9 novembre 2017, avait déjà autorisé M. le Maire à signer la convention CDG29/Collecteam objet du présent renouvellement.

Il est proposé au conseil de permettre à la commune de Lannilis de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°07 **Rétrocession de concession**

Monsieur André Lavanant a acquis dans l'Espace cinéraire, une concession de 50 années, N° Columbarium 2 Rang 1 case 1, acte n° 2156 du 15 mai 2003, aujourd'hui vide de toute sépulture.

Monsieur Lavanant demande la rétrocession de cette concession à compter du 13 avril 2018 à la ville de Lannilis.

Le montant à rembourser sera alors de 374,40 € selon le décompte suivant :

520 € = prix de l'acquisition

auquel il faut soustraire le prix correspondant à la pleine propriété = 14 ans, soit 145,60 €.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre la concession au nom de la commune.

Cette proposition de reprendre la concession est approuvée à l'unanimité.

FINANCES - ÉCONOMIE

Point n°08 **ZAE - Procès-verbal contradictoire de transfert des biens mobiliers et immobiliers**

La loi NOTRe a rendu au 1^{er} janvier 2017 toutes les communautés et métropoles compétentes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des Z.A.E..

Les transferts des ZAE consécutifs à cette réforme doivent être constatés par un procès-verbal qui précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le bureau de la CCPA du 7 décembre dernier a validé le projet de PV présenté en séance.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°09 **Déclassement d'un camion et cession via le site « Webenchères »**

Le camion IVECO type stralis, immatriculé 3784ZS29, mis en circulation le 11/12/2003 appartenant à la commune de Lannilis (inventaire : 2182-6-2003) n'est plus utilisé par les services municipaux.

En application de la délibération n°5/13 du 17/04/2014, le Maire peut décider de l'aliénation de gré à gré de biens vendus à moins de 4 600 euros. Au-delà de ce montant cette décision revient au Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de déclasser le camion IVECO « stralis » immatriculé 3784ZS29,
- d'approuver la vente via le site Webenchères de ce bien à l'acheteur proposant le prix correspondant à l'enchère la plus élevée ou d'approuver une vente de gré à gré pour un montant minimum de 20 000 €.
- d'autoriser le Maire à prendre tout acte et signer tout document relatif à ce dossier.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°10 Pertes sur créances irrécouvrables – admission en non-valeur

Après examen des états transmis par Monsieur le Receveur municipal, il est proposé au conseil d'admettre en non valeurs, dans les écritures de la comptabilité, les créances irrécouvrables telles que présentées au conseil.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°11 Budget principal - Décision Modificative n°1

Il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative n°1 au budget Principal 2018 pour l'intégration des excédents de la Caisse des Ecoles :

- R002 : 1 816,51 €
- R001 : 262,64 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - PATRIMOINE ET SPORTS

Point n°12 Convention Paroles en Wrac'h

La commune de Bourg-Blanc est organisatrice du festival « Paroles en Wrac'h » pour l'année 2018.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 12 000 €. La moitié du coût est pris en charge par la CCPA et l'autre moitié par les communes. La participation financière de Lannilis est fixée à 7,18 %, soit 861,37 €.

Il est proposé au conseil de délibérer afin que la Commune de Lannilis puisse participer au financement de cet événement et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet a été présenté au conseil.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°13 Participation de la commune au « Printemps des Abers 2018 »

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau se sont associés depuis 2009 pour organiser le « Printemps des Abers ».

Ce partenariat vise à co-construire une saison de théâtre de rue et à développer ses actions dans le secteur des arts de la rue.

L'édition 2018 aura lieu le dimanche 13 mai au Drennec, le dimanche 27 mai à Landéda et le samedi 9 ou dimanche 10 juin à Bourg Blanc, établissant un budget prévisionnel de 53 493 €.

A noter également la signature de conventions tripartite CCPA-Fourneau-Communes pour les communes accueillant l'édition 2018 du Printemps des Abers.

Le mode de calcul annuel des participations des communes et de la CCPA reste inchangé :

- 0,50 € par habitant pour la CCPA,
- 0,33 € par habitant pour les communes

La participation de Lannilis à cet événement au titre de 2018 est de 1 820,61 € (soit 0,33 € x 5 517 habitants -population légale 2013 en vigueur le 1er janvier 2016 -).

Il est proposé au conseil municipal de valider le montant de cette participation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°14

Edition 2018 du concours de chants « Les Tréteaux chantants »

Les Tréteaux Chantants permettent aux plus belles voix, dans la catégorie séniors, de s'affronter sur scène. La société Quai Ouest, qui organise avec succès les « Tréteaux Chantants » sur Brest Métropole, a étendu le concept aux intercommunalités du Pays de Brest. Chaque vainqueur représente son territoire lors de la grande finale organisée en novembre.

La finale du Pays de Brest, organisée par la ville de Brest, connaît depuis plusieurs années un franc succès populaire.

Le Bureau Communautaire du 1^{er} octobre 2009 avait donné son accord sur un principe de participation financière de la CCPA dans les mêmes conditions que pour le « Printemps des Abers » à savoir une participation de la moitié du coût, l'autre moitié étant à la charge des communes.

Le coût par habitant - comprenant l'animation musicale - serait de 0,30€ par habitant, partagé pour moitié entre la CCPA et les communes au prorata de leur population.

L'édition 2018 des Tréteaux Chantants du Pays des Abers se déroulera en deux sélections (sur les communes de Bourg-Blanc et du Drennec) et une finale (Plabennec). L'entrée des sélections est gratuite mais celle de la finale du Pays des Abers et de la finale du Pays de Brest est fixée à 10 € par entrée afin de financer les coûts supplémentaires liés à la présence d'un invité de marque.

Il est proposé au conseil de valider la participation de la commune de Lannilis à cette manifestation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°15

Subventions aux associations

Les demandes de subventions des associations ont été présentées à la commission Vie Associative du 3 mai dernier qui a émis un avis favorable.

Les propositions ont été calculées conformément aux critères instaurés et en tenant compte des déclarations des associations, pour un montant total de 125 208,88 €.

Il est proposé au conseil de valider ces subventions.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°16

Modalités de financement de la restauration de la chapelle Saint Sébastien et lancement de souscriptions concomitantes chapelle et orgue

(Voir ci-dessus)

Point n°17

Tarifs Enfance-Jeunesse à valider pour le 1er juillet 2017

Lors de sa réunion du 8 mars dernier, le conseil a validé certains tarifs de l'ALSH périscolaire et de la jeunesse, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, et ce à compter de septembre 2018.

Il s'avère depuis que des subventions nouvelles pour les mini-camps qu'organise la commune cet été pourraient être sollicitées à la condition de faire partir ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2018.

Il est proposé au conseil de valider la date d'application de ces tarifs au 1er juillet 2018.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

TRAVAUX

Point n°18

Convention de gestion des espaces verts des ZAE

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) réorganise les compétences des collectivités territoriales. Parmi les compétences transférées de plein droit aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2017 figure la compétence « Zone d'Activité Economique ».

L'exercice de la compétence « ZAE » nécessite la mobilisation de moyens humains, techniques et matériels existants actuellement dans les communes concernées.

En théorie les moyens humains et techniques consacrés devraient être également transférés à la communauté de communes sous réserve qu'ils soient intégralement consacrés à cet usage. Ce qui n'est pas le cas des agents techniques, ni du matériel et des véhicules affectés à la gestion de ces sites. Si la CCPA dispose des moyens et des compétences en matière de gestion des espaces de voirie, ce n'est pas le cas pour ce qu'il s'agit de la gestion des espaces verts. C'est pourquoi, les communes concernées et la CCPA ont fait le choix de confier la gestion des espaces verts situés sur les ZAE transférées au 1^{er} janvier 2017 aux communes.

Une convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre la CCPA et les communes partenaires disposant d'une ZAE transférée au 1er janvier 2017 sur leur territoire, est donc proposée aux communes concernées.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point n°19

Convention d'acquisition de matériel de désherbage Lannilis-Plouguerneau

Dans le cadre de la loi Labbé qui a interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts accessibles ou ouverts au public, les communes de Lannilis et de Plouguerneau ont souhaité acquérir du matériel de désherbage alternatif aux produits phytosanitaires.

Il s'agit d'un défateur et un regarnisseur permettant :

- d'extirper le feutre présent au niveau du sol par l'action de peignes en mouvement,
- de réaliser un re semis du gazon en place pour densifier le gazon.

Une convention, ayant pour objet la définition des modalités d'utilisation de ces matériels entre les deux communes, devra être signée.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

URBANISME

Point n°20 Cession Mingant - classement d'une partie du domaine public dans le domaine privé communal

Lors de sa réunion du 20 février dernier, le conseil avait décidé la cession d'un espace vert de 15 m² jouxtant leur propriété à M. et Mme Mingant.

Comme lors du vote du 20 février dernier, Madame Mingant décide de ne pas prendre part au vote.

Pour que cette cession puisse se faire, il est proposé au conseil de prononcer le classement dans le domaine privé communal de ce terrain.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Les membres du conseil n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

Le prochain conseil aura lieu le 28 juin 2018.

